

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 25 avril 2017, à 19 h 30.

**Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :**

France Choinière	Vice-présidente
Jeannine Barsalou	
Georgette Beauregard Boivin	
Claude Dubois	
Marc Gagnon	
Marilyne Lafrance	
Danny Lamoureux	
Pierre Lavoie	
Claude Nadeau	
Marie Claude Noiseux	
Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA

**Sont absents :**

Paul Sarrazin	Président
Serge Poirier	

**Sont également présents :**

Eric Racine	Directeur général
Guy Tardif	Directeur général adjoint, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, service du secrétariat général et des archives par intérim
Mario Beauvais	Directeur par intérim, service des ressources matérielles
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
Isabelle Charest	Coordonnatrice, Service des communications

**I. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL**

En l'absence du président, monsieur Paul Sarrazin, la vice-présidente, madame France Choinière, ouvre la séance et constate le quorum.

I9CC1617-099

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Madame Marie-Claude Noiseux

**D'ADOPTER** l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout du point 7.2.2 Comités de sélection  
Ajout du point 7.4.2 Nomination de l'auditeur externe

Adopté à l'unanimité

**Madame France Choinière souhaite la bienvenue à tous, et annonce à l'auditoire qu'en l'absence du président, monsieur Paul Sarrazin, elle présidera la séance et sera appuyée par le monsieur Pierre Lavoie. Elle profite de ce début de séance pour faire un rappel des consignes en lien avec le déroulement des auditions. Elle invite le public à se référer au feuillet explicatif à cet effet, disponible lors de l'inscription aux auditions avant le début de la séance publique.**

### 3. **MENTION DE FÉLICITATIONS**

Nil.

### 4. **AUDITIONS D'ÉLÈVES**

Aucun élève.

### 5. **AUDITIONS DE CONTRIBUABLES ET DE DÉLÉGATIONS**

#### **Monsieur Pierre Boucher**

Enseignant à l'école Saint-Léon, monsieur Boucher indique qu'il n'a pas eu de retour à ses questions soulevées lors de sa prise de parole aux auditions publiques du 28 mars dernier à l'égard de la construction du monte personne à son école. Il souhaite connaître le moment où il obtiendra un suivi. Les travaux n'étant pas commencés, il est encore possible de réviser le projet. Il propose différents lieux scolaires où l'exécution du projet de construction peut se faire. Il termine en réitérant son invitation auprès des commissaires à venir « marcher » l'école Saint-Léon et constater l'étendu potentiel du chantier à venir.

#### **Monsieur Sébastien Houle – Coupure de traitement**

Monsieur Houle, enseignant à l'école primaire de Saint-Alphonse remercie d'abord les commissaires pour leur implication dans les écoles. En faisant référence aux multiples absences dans son école, il questionne la direction générale à savoir s'il est commun, notamment dans les autres établissements et commissions scolaires, d'avoir une telle situation et, le cas échéant, si les coûts reliés sont élevés. Il soulève également le questionnement à l'égard de la collaboration et le partenariat entre les enseignants et leur employeur. Il ajoute que les enseignants travaillent fort et qu'il ne revient qu'à la direction générale de déterminer les modalités pour, notamment, traiter des coupures de salaires en cas d'absence. Il énonce le souhait que la commission scolaire trouve un terrain d'entente avec le syndicat des enseignants à cet égard.

#### **Madame Geneviève Perron**

En lien avec le projet d'école alternative à Granby, madame Perron fait état de l'avancement des démarches. Elle souligne la bonne collaboration de monsieur Carl Morissette, directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs, avec qui son équipe a eu, à ce jour, 3 rencontres de travail. Elle commente également la rencontre avec monsieur Michel Mikelson, personne expérimentée dans le domaine de l'école alternative. Elle note l'engouement pour le projet notamment par les appuis obtenus sur leur réseau social ainsi que celle de monsieur François Bonnardel. Elle conclut en invitant les commissaires à leur faire part de leurs questions, au besoin.

#### **Martin Laboissonnière**

En félicitant le conseil des commissaires pour l'initiative d'afficher le chronomètre durant les auditions, monsieur Laboissonnière, 1<sup>e</sup> vice-président du syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY), demande s'il y aura une mise à jour du feuillet explicatif à cet égard.

En second point, monsieur Laboissonnière demande à la direction générale si elle est au fait que des directions d'établissement ne respectent pas les consignes données par le service des ressources humaines.

Il conclut en annonçant qu'il attend toujours des réponses aux questions posées à la présidence, dans un courriel daté du 29 mars, soutenant que la direction générale et la direction du service des ressources humaines sont au fait que des directions d'établissement intimident les enseignants.

En réponse à monsieur Boucher, monsieur Eric Racine se dit surpris de ses représentations étant donné que les suivis ont été faits notamment lors de plusieurs rencontres auprès du personnel et du Conseil d'établissement. Les solutions ont été apportées alors, au fur et à mesure qu'étaient envisagées les problématiques.

Il ajoute que l'école JBH Larocque, suggérée comme lieu de mise en œuvre du projet par monsieur Boucher, a été présentée au plan triennal comme étant une école qui pourrait recevoir une clientèle du primaire, à moyen terme. Toutefois, sa capacité d'accueil d'environ une centaine d'élèves permettrait davantage l'organisation de services d'insertion. Il y verrait mal de développer un ghetto d'élèves en adaptation scolaire.

Il rappelle que le projet d'accès aux élèves à mobilité réduite est un plan décennal qui a nécessité des analyses depuis 2007-2008, et ce, à la grandeur du territoire de la commission scolaire. Malgré que le terme du projet arrive sous peu, l'école Saint-Léon avait été l'un des établissements choisis comme lieu pour mettre en place le projet de construction, et ce, dans le respect des critères du programme d'accessibilité partielle des bâtiments.

Monsieur Eric Racine ajoute que le monte personne permettra l'accès, aux élèves à mobilité réduite, à tous les niveaux de l'établissement sauf le dernier.

En conclusion, monsieur Eric Racine indique qu'il comprend par les interventions que l'on tente de se départir du problème. Il réaffirme que les élèves concernés, au même titre que les autres membres de la communauté, doivent avoir accès aux services éducatifs de la commission scolaire, et ce, dans le lieu déterminé en respectant les encadrements donnés par le MÉES.

En réponse à monsieur Houle, monsieur Eric Racine dit ne pas avoir de données statistiques ministérielles à l'égard de l'absentéisme dans les commissions scolaires. Il rappelle que la commission scolaire est sensible à l'absentéisme de tous ses corps d'emploi et qu'à la lecture des informations internes, il ne semble pas y avoir eu de majoration depuis les dernières années. Il complète en ajoutant que le règlement d'équité salariale obtenu à la fin des années 90 pour les enseignants reconnaissait 32 heures assignées à un lieu de travail dans un contexte de 40 heures de travail par semaine.

En réponse à monsieur Laboissonnière, monsieur Eric Racine indique que le dépliant à l'égard des auditions lors des séances ordinaires du conseil des commissaires sera effectivement mis à jour. Il ajoute qu'il n'est pas au courant du fait qu'il lui rapporte à l'égard des directions d'établissement. Il mentionne qu'il n'y a pas d'intimidation de faite auprès des enseignants.

## **6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

19CC1617-100

### **6.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 28 MARS 2017**

Il est proposé par Madame Mélanie Huard appuyé par Monsieur Claude Dubois

**D'ADOPTER** le procès-verbal avec les modifications suivantes :

À 7.1.2 Parole aux commissaires, remplacer Fénix 45-47 par FÉNIX 4947.

Adopté à l'unanimité.

### **6.2 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Eric Racine indique que les suivis ont été pris en compte par l'administration.

## **7. ÉTUDE DES DOSSIERS**

### **7.1 POLITIQUE 1.0 – ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE**

#### **7.1.1 PAROLE À LA PRÉSIDENTE**

Madame France Choinière rappelle qu'un processus électoral est en cours et que la population a été avisée, notamment par des avis publics. Elle ajoute que les élections auront lieu le 14 mai prochain et que le conseil des commissaires souhaite la participation d'un grand nombre d'électeurs lors de la journée du scrutin.

#### **7.1.2 PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Madame Suzie Lambert annonce que madame Mélanie Huard a été reconnue dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole, pour son implication et son engagement comme membre du comité de parents de la commission scolaire du Val-des-Cerfs. Madame Suzie Lambert commente également l'organisation du Gala des animaux auquel elle a participé. Ayant eu des échanges avec les représentants de Granby Multi Sports, elle félicite la bonne collaboration de la commission scolaire dans le cadre de l'établissement des principes établis en vue de l'entente sur l'utilisation des infrastructures municipales et scolaires.

Madame Georgette Beauregard Boivin annonce qu'elle a participé à différents événements notamment la soirée de reconnaissance soulignant les 20 ans de service des

employés de la commission scolaire, le 6 avril, ainsi que le brunch de l'Organisme Oasis Santé mental, le 23 avril. Elle ajoute qu'un beau projet s'organise à Waterloo avec la collaboration scolaire et municipale soutenu par la Fondation Godbout. Il concerne un programme qui sera offert à tous les élèves dans le but de parfaire l'apprentissage de l'anglais.

Monsieur Marc Gagnon a également participé à plusieurs rencontres dont l'Assemblée annuelle générale de Granby Multi-Sports.

Monsieur Pierre Lavoie termine la parole aux commissaires en commentant l'activité de présentation des projets personnels des élèves du PEI de l'école l'Envolée, à laquelle il a participé avec plaisir. Il a également assisté au spectacle d'humour qui avait lieu au CBM dans le cadre d'une activité de campagne de financement, le 15 avril dernier.

### 7.1.3 PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Eric Racine prend cette période pour revenir sur une intervention faite, le 28 mars dernier, par le 1<sup>e</sup> vice-président du syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY), monsieur Martin Laboissonnière, à l'égard d'une demande d'accès à l'information concernant le nombre d'heures payées aux enseignants pour du temps supplémentaire effectué de 2014 à 2016. Il fait la présentation d'un document visuel et l'explique.

19CC1617-101

### 7.1.4 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ – DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS

**CONSIDÉRANT** que l'Assemblée générale de la Fédération des Commissions scolaires du Québec se tiendra les 2 et 3 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** que les règlements généraux de la FCSQ prévoient la nomination de cinq délégués à cette assemblée générale;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à être représentée à cette assemblée générale;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil désire se conformer à la loi 20, les cinq délégués à l'assemblée générale nommés ci-dessous assisteront seulement à l'assemblée générale;

Il est proposé par monsieur Claude Dubois appuyé par monsieur Pierre Lavoie :

**DE NOMMER** Madame Georgette Beauregard Boivin, Madame Jeannine Barsalou, Monsieur Marc Gagnon, Madame France Choinière et Monsieur Paul Sarrazin comme délégués à l'assemblée générale 2017 de la FCSQ avec mandat de parler pour et au nom de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

**DE NOMMER**, à titre de premier substitut et de deuxième substitut, avec les mêmes droits et privilèges, 2 autres commissaires, au besoin.

Adopté à l'unanimité

## 7.2 POLITIQUE 1.1 – STYLE DE GOUVERNANCE

19CC1617-102

### 7.2.1 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES

**CONSIDÉRANT** l'importance qu'accorde la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à la mise en place d'une structure organisationnelle lui permettant de soutenir la réalisation de sa mission à l'atteinte des objectifs et résultats qu'elle s'est fixés;

**CONSIDÉRANT** la nomination du Directeur général, monsieur Eric Racine, le 13 décembre 2016 et de la nécessité pour la Commission scolaire de mettre en place une structure organisationnelle stable;

**CONSIDÉRANT** le besoin de l'organisation de revoir certains postes et certaines fonctions de postes de la structure organisationnelle de façon à assurer une meilleure cohésion et dans un souci d'une plus grande efficacité au sein de l'organisation.

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Georgette Beauregard Boivin

#36-01-30-023

**D'ADOPTER** la structure organisationnelle 2017-18 de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tel que déposé et ayant les particularités suivantes :

**D'ABOLIR** à la structure organisationnelle 2017-18 le poste de direction de service à l'éducation des adultes, la formation professionnelle et responsable des ententes qui est statut temporaire à la structure 2016-17;

**DE RENDRE OFFICIELLE** à la structure organisationnelle 2017-18 le poste de Direction des ressources matérielles qui est statut temporaire à la structure 2016-17;

**DE RENDRE OFFICIELLE** la structure organisationnelle 2017-18 le poste de Direction adjointe aux services éducatifs responsable des services complémentaires ainsi que de la recherche et du développement de son champ d'expertise qui est statut temporaire à la structure depuis quelques années ;

**DE MODIFIER** à la structure organisationnelle 2017-18 relativement au secrétariat général en réorganisant certaines tâches et responsabilités, en respect du règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires, et de revenir un poste de secrétaire générale, le tout sous la supervision de la direction générale ;

**D'AJOUTER** à la structure organisationnelle 2017-18 un poste de Direction de services – communications, archives, RORC, ententes et processus électoral ;

**D'AJOUTER** à la structure organisationnelle 2017-18 un poste de Direction adjointe aux services éducatifs responsable de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle ainsi que de la recherche et du développement de son champ d'expertise ;

**POUR : 8                    CONTRE : 2                    ABSTENTIONS : 4**

Adopté à la majorité.

Madame Marie-Josée Cornay enregistre sa dissidence.

Madame Marilyn Lafrance enregistre sa dissidence.

19CC1617-103

## 7.2.2 COMITÉS DE SÉLECTION

**CONSIDÉRANT** la mise en place d'une nouvelle structure administrative de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour l'année scolaire pour 2017-18* ;

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) suite à la nomination de M. Eric Racine au poste de directeur général de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** l'officialisation et l'ajout de postes de direction de services émanant de cette structure administrative ;

**CONSIDÉRANT** les articles 198 et 259 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 4 : délégations de fonctions et de pouvoirs au comité exécutif et autres;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires souhaite initier le processus de sélection permettant de combler ces postes :

**CONSIDÉRANT** que deux comités de sélection doivent être formés pour recevoir, analyser les candidatures et émettre des recommandations au Conseil des commissaires;

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou appuyé par Madame Marie-Claude Noisieux

**DE PROCÉDER** à l'ouverture des postes suivants :

- Direction générale adjointe;
- Direction du service des ressources matérielles;
- Direction des communications, archives, RORC, ententes et processus électoral;

En vue de leur dotation.

**DE FORMER** un comité de sélection en vue de doter le poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) composé de quatre (4) membres du Conseil des commissaires ainsi que du directeur général;

**DE FORMER** un comité de sélection en vue de doter les postes de directeur(trice) de services composé de trois (3) membres du Conseil des commissaires, de la directrice des ressources humaines ainsi que du directeur général;

**POUR : 11                    CONTRE : 1                    ABSTENTIONS : 2**

Adopté à la majorité.

### 7.3 POLITIQUE 1.6 – STRUCTURE DES COMITÉS

19CC1617-104

#### 7.3.1 DÉTERMINATION DE LA STRUCTURE DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

**CONSIDÉRANT** les nouvelles dispositions établies aux articles 193.2 et suivants de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoyant la mise en place d'un comité de répartition des ressources et ses modalités;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'article 193.2 de la LIP, il est prévu que la Commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources formé d'au plus 15 membres dont :

- Le directeur général de la Commission scolaire qui en assume la direction;
- La majorité des membres doit être des directeurs d'école et de centre, dont au moins un directeur d'une école où est dispensé de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire, un directeur d'une école où est dispensé de l'enseignement secondaire et un directeur de centre et qu'ils sont choisis par leurs pairs;
- Le responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage nommé en vertu de l'article 265 de la LIP;
- Au moins un membre du comité est membre du personnel cadre de la Commission scolaire sans être expressément visé précédemment;
- D'autres membres du personnel de la Commission scolaire, sur demande du comité, mais sans droit de vote.

Il est proposé par Madame Georgette Boivin Beaugard appuyé par Monsieur Claude Dubois

**DE DÉTERMINER** la composition du comité de répartition des ressources, pour un total de 15 membres avec, sur demande, des membres invités sans droit de vote, selon les modalités suivantes :

- 8 directions d'établissement dont 4 directions au primaire, 3 directions au secondaire et 1 direction de centre;
- 1 responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- 5 directions de service;
- 1 direction générale.

Adopté à l'unanimité.

#### 7.4 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

19CCI617-105

##### 7.4.1 AJOUT DE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE ET TRAVAUX CONNEXES – ÉCOLE SAINT-LÉON

**Avant de faire la proposition, madame Marie-Claude Noiseux reçoit, de la part de la vice-présidente et de la direction générale, une assurance qu'en aucun cas, dans les années futures, un élève à mobilité réduite devra se déplacer à l'extérieure des limites permises par le monte personne qui fait l'objet de la résolution suivante.**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et des règlements en découlant sur les octrois des contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'ajouter une plate-forme élévatrice et d'effectuer des travaux connexes à l'école Saint-Léon ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure 30850 « Accessibilité aux personnes handicapées » ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation;

**CONSIDÉRANT** que les travaux débiteront le 27 juin 2017 et se termineront le 25 août 2017 ;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Noiseux appuyé par Monsieur Claude Dubois

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Le Groupe Ultra, de Granby, le contrat de construction au montant avant taxes de 348 196.00\$, pour l'ajout d'une plate-forme élévatrice et travaux connexes à l'école Saint-Léon.

Adopté à l'unanimité.

19CCI617-106

##### 7.4.2 NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE

**CONSIDÉRANT** le mandat d'audit exigé par le MÉES;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service retenue pour la Commission scolaire pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

**CONSIDÉRANT** l'aval du Conseil des commissaires à la séance de travail du 25 avril 2017;

Il est proposé par Monsieur Claude Dubois appuyé par Monsieur Claude Nadeau

**D'OCTROYER** le mandat de l'auditeur externe de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exécution du mandat d'audit, conformément aux conditions stipulées à leur offre de service du 6 avril 2017 et aux exigences du MÉES, au montant de 74 900 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur général à signer les documents à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

## 7.5 RÈGLEMENT 3.7 – EMBAUCHE, RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

19CC1617-107

### 7.5.1 RÉMUNÉRATION POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL

**CONSIDÉRANT** qu'un scrutin scolaire partiel se tiendra le 14 mai 2017 dans la circonscription numéro 12;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire fixe la rémunération et les frais des membres du personnel électoral nommé par le président des élections, selon le tarif prévu en vertu de la Loi électorale;

Il est proposé par Monsieur Claude Dubois appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**D'ACCORDER**, au personnel électoral nommé dans le cadre de l'élection scolaire, la rémunération et le remboursement des frais, tel que prévu à la Loi électorale.

Adopté à l'unanimité.

## 7.6 RÈGLEMENT 4.0 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF OU AUTRES

19CC1617-108

### 7.6.1 MANDAT DE NÉGOCIATION – TRANSPORT SCOLAIRE

**CONSIDÉRANT** que le présent contrat vient à échéance le 30 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** l'article 15 du *Règlement sur le transport des élèves* qui permet une négociation de gré à gré avec les transporteurs précédents;

**CONSIDÉRANT** l'article 297 de la Loi de l'instruction publique qui confirme qu'une commission scolaire peut accorder un contrat de transport d'élèves après négociation de gré à gré ou après demande de soumissions publiques;

**CONSIDÉRANT** que la période de renouvellement des contrats est prévue en juin 2017;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Madame Marie-Claude Noiseux

**D'AUTORISER** le directeur du Service des technologies et de l'organisation scolaire à négocier une nouvelle entente sur le transport scolaire avec les transporteurs au nom de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

Adopté à l'unanimité.

## 8. CONSENTEMENT MUTUEL

Nil.

## 9. COMMUNICATION ET APPUI

Nil.

## 10. AUTO-ÉVALUATION

*En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves ?*



19CC1617-109

## II. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Marie-Claude Noiseux et appuyé par Monsieur Claude Nadeau

**DE LEVER** la séance ordinaire à 20h33.

Adopté à l'unanimité.

---

Président

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

---

Secrétaire générale

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"